



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police nationale

Question écrite n° 68599

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les conséquences désastreuses de la politique de réduction des effectifs de police. Afin de réduire les dépenses de l'État, le Gouvernement s'est engagé dans une politique qui vise à diminuer le nombre de fonctionnaires. Il prévoit de supprimer 4 800 postes dans la police d'ici 2011. En 2010, 2 000 emplois disparaîtront. Les citoyens et les fonctionnaires de police subissent cette politique injuste. Selon l'Observatoire national de la délinquance, les violences physiques ont augmenté de 3,75 % entre novembre 2008 et octobre 2009, les vols violents avec armes ont augmenté sur la même période de 12,4 %. Ces annonces conduisent à un profond mécontentement de la population tarnaise et des forces de police. Il souhaiterait donc connaître d'une manière précise l'évolution des effectifs de police dans le département du Tarn.

Texte de la réponse

Au cours des dix dernières années, les effectifs de police affectés dans le département du Tarn ont augmenté de 1,48 %, passant de 337 au 1er janvier 1999 à 342 au 1er janvier 2010.

	ANNÉE											
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	1er janvier 2010
Effectifs	337	312	332	342	352	355	349	350	349	353	341	342

Il convient d'ajouter à ces chiffres ceux des adjoints de sécurité, qui étaient quinze au 1er janvier 1999 et trente-deux au 1er janvier 2010. Une approche strictement comptable de la situation comporte cependant des limites, dans la mesure où le service rendu à la population dépend avant tout de l'efficacité et de la disponibilité des forces de sécurité. De ce point de vue, et au-delà des évolutions quantitatives des effectifs, plusieurs réformes sont engagées pour renforcer la disponibilité des personnels et accroître l'efficacité des services et notamment le taux d'élucidation des affaires. Ayant pour mission d'assurer la sécurité partout et pour tous, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est à cet égard particulièrement attentif à la nécessité d'adapter en permanence l'organisation et les modes d'action des forces de sécurité intérieure pour apporter des réponses concrètes et efficaces à la délinquance. D'importantes décisions opérationnelles ont déjà été prises en ce sens, par exemple en matière de lutte contre les bandes, les cambriolages et les violences intrafamiliales, de sécurité des établissements scolaires, de développement de la vidéo-protection, ou d'adaptation de l'organisation des forces de police aux nouvelles réalités territoriales avec la mise en place de la police d'agglomération. Le rattachement de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur place en outre les deux forces de sécurité intérieure sous un commandement unique et permet d'accroître l'efficacité des politiques de sécurité, en mutualisant les moyens, en développant les synergies et en renforçant le maillage territorial.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68599

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 237

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 4029